



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES COTES D'ARMOR

REÇU LE

10 OCT. 2019

Préfecture  
Direction des relations  
avec les collectivités territoriales  
Bureau du développement durable

Affaire suivie par :  
Juliette CLEENWERCK  
☎ 02.96.62.43.86

pref-environnement@cotes-darmor.gouv.fr

## Compte-rendu de la réunion du jeudi 19 septembre 2019

### OBJET DE LA SÉANCE :

**Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites**  
**« formation sites et paysages »**

#### Présidente :

- Mme Béatrice OBARA, Secrétaire générale de la préfecture ,

#### Présents :

- M. Eric PARIZE, direction départementale des territoires et de la mer,
- Mme Françoise LE PAGE, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne,
- M. Patrick LE BRIS, service territorial de l'architecture et du patrimoine,
- M. Yannick MORIN conseiller départemental,
- Mme Christiane GUERVILLY, maire de Erquy,
- Mme Nathalie BOURDONNEC, Chambre d'Agriculture
- M. Jean-François COURCOUX, représentant la profession sylvicole,
- M. Baudoin CAPELLE, délégué de l'association des vieilles maisons françaises,
- Mme Isabelle HERVIO, Conseil Architecture Urbanisme et Environnement.

#### Étaient également présents :

- Mme Sophie HYS-LE-MÉHAUTÉ, directrice des relations vec les collectivités territoriales,
- Mme Juliette CLEENWERCK, bureau du développement durable,
- Mme Sylvie DUVOIS, bureau du développement durable,
- Mme Gwenaél HERVOUET, direction départementale des territoires et de la mer,
- Mme Natahlie GAY, direction départementale des territoires et de la mer,
- M. Marc BONENFANT, direction départementale des territoires et de la mer,
- 

#### Absents :

- M. Serge SIMON, maire de Plouër-sur-Rance, excusé,
- M. Jean LE MERDY, Côtes d'Armor Nature Environnement,
- M. Erwan DE BONDUWE, paysagiste, excusé.

Document rédigé par : Juliette CLEENWERCK

**Approbation du compte-rendu de la séance du 12 juillet 2019 : approuvé à l'unanimité.**

\*  
\* \*

### **1) Classement des espaces boisés dans le PLU de Tréveneuc** **Rapporteur : DDTM**

Monsieur Marc BONENFANT présente ce dossier concernant le projet de classement des espaces boisés dans le PLU de la commune de Tréveneuc.

M. Jean-François COURCOUX demande s'il existe un document de gestion durable. Monsieur BONENFANT lui répond par l'affirmative pour la partie la plus ancienne.

La Présidente fait entrer les invités :

- Monsieur Marcel SERANDOUR, maire de la commune de Tréveneuc,
- Madame Samia BLAISE, chargée de mission planification urbanisme, Saint-Brieuc Armor Agglomération .

Monsieur SERANDOUR remarque que la superficie boisée de la commune a augmenté, il ajoute que quelques petites parcelles ont été plantées à l'initiative de particuliers et que la commune a un projet pour boiser environ un hectare près du centre bourg.

La Présidente remercie les invités de leur présence.

En l'absence d'observation, la Présidente soumet le dossier au vote :

**Avis favorables : 8**

**Avis défavorables : 2**

**Abstention : 0**

### **2) Classement des espaces boisés dans le PLU d'Yffiniac** **Rapporteur : DDTM**

Monsieur BONENFANT présente ce dossier concernant le projet de classement des espaces boisés dans le PLU de la commune d'Yffiniac.

Monsieur Jean-François COURCOUX demande s'il existe un document de gestion durable. Monsieur BONENFANT lui répond par la négative.

Madame Nathalie BOURDONNEC demande si ce projet aura pour conséquence de boiser des parcelles agricoles. Monsieur BONENFANT précise que le projet de classement concerne les parcelles déjà boisées. La commune entend protéger le maillage bocager et les micro-boisements existants.

Monsieur COURCOUX se demande si cette protection ne revêt pas un caractère excessif et comment la collectivité va gérer ces espaces classés.

La Présidente fait entrer les invités :

- Monsieur Jean-Yves MARTIN, adjoint au maire de la commune,
- Madame Gaëtane COLLIN, agent au service urbanisme de la mairie,
- Madame Samia BLAISE, chargée de mission planification urbanisme, Saint-Brieuc Armor Agglomération .

Monsieur COURCOUX souhaite connaître les arguments expliquant la volonté de la collectivité de classer la plupart des peuplements forestiers de la commune et les moyens qui seront mis en place pour veiller à leur protection.

Monsieur MARTIN lui explique que la collectivité a souhaité conserver un maximum de haies et qu'elle a suivi l'avis du bureau d'études qui proposait de préserver les espaces.

La Présidente remercie les invités de leur présence.

Monsieur BONENFANT précise que le technicien bocage de Breiz Agglo suit toutes les déclarations préalables de travaux sur l'agglomération, précédemment gérées par la DDTM.

Madame Christiane GUERVILLY remarque que la commune d'Yffiniac est concernée par un PLUi.

Monsieur BONENFANT indique que la DDTM a été saisie de cette demande de révision du PLU de la commune, intervenue avant la délibération de PLUi.

Il confirme que le projet de PLUi sera également présenté à la CDNPS.

En l'absence d'autres d'observations, la Présidente soumet le dossier au vote :

**Avis favorables : 8**

**Avis défavorable : 1**

**Abstention : 1**

### **3) Classement des espaces boisés dans le PLU de Lancieux**

**Rapporteur : DDTM**

Monsieur BONENFANT présente ce dossier concernant le projet de classement des espaces boisés dans le PLU de la commune de Lancieux.

La Présidente fait entrer les invités :

- Monsieur André GILBERT, maire de la commune de Lancieux,
- Madame Delphine BRIAND, 1ère adjointe de la commune.

Monsieur COURCOUX interroge le maire sur le devenir de la peupleraie, déclassée au PLU. Monsieur GILBERT indique que la peupleraie située en zone humide et inondable, arrive à terme et qu'elle sera abattue quand le propriétaire décidera de la céder. Ce terrain, appelé à devenir propriété du conservatoire du littoral, a été mis en zone de péremption.

Monsieur BONENFANT précise que la procédure de défrichement sera applicable en fonction de la superficie de la peupleraie.

Madame BOURDONNEC demande s'il y a des exploitations agricoles aux alentours de cette zone.

Monsieur GILBERT répond négativement et précise que les terrains seront remis en herbe par le conservatoire du littoral.

En l'absence d'autres observations, la Présidente soumet le dossier au vote :

**Avis favorables : 9**

**Avis défavorable : 1**

**Abstention: 0**

### **4) Modification simplifiée du schéma de cohérence territoriale (SCOT) Pays de Saint-Malo**

**Rapporteur : DDTM**

Madame Nathalie GAY présente le projet de modification simplifiée du SCOT du Pays de Saint-Malo, pour les trois secteurs situés dans les Côtes-d'Armor.

Monsieur Yannick MORIN s'interroge sur la saisine de la CDNPS.

Madame GAY répond que la commission est consultée afin d'émettre un avis de principe sur l'insertion dans l'environnement des secteurs déjà urbanisés (SDU), sachant qu'à ce jour le périmètre constructible et les projets ne sont pas connus.

La présidente demande si le pétitionnaire a apporté des précisions sur ses intentions. Madame GAY lui répond par la négative.

Monsieur Patrick LE BRIS demande des précisions sur les critères d'appréciation retenus pour l'identification des SDU.

Madame GAY rappelle que l'identification faite par le SCOT n'est pas basée sur la constructibilité antérieure des terrains, les situations varient d'une commune à l'autre. De plus, la densification, la structuration par les voies et les réseaux font partie des critères retenus.

Monsieur MORIN observe qu'il est délicat de formuler un avis. Il souhaiterait connaître la position des maires de Beaussais-Sur-Mer et de Lancieux, collectivités concernées par le projet présenté.

Madame GAY répond que le pays de Saint-Malo a travaillé avec les élus et qu'une réunion a eu lieu entre les services de l'État (DT de Saint-Malo, la DDTM 35 et la DDTM 22) et les élus avant le lancement de la consultation. Elle ajoute que le pays de Saint-Malo ne partage pas l'analyse de la DDTM 22.

Madame GUERVILLY observe que l'existence de réseaux d'assainissement pourrait être retenue comme un indicateur d'appréciation du caractère urbanisé d'un secteur. Madame Gay précise que ce critère n'est pas nécessaire et/ ou suffisant.

Madame la Présidente souhaiterait connaître la motivation du Pays de Saint-Malo pour proposer ces secteurs.

Madame HERVOUËT indique qu'on tend à une gestion frugale des espaces et que les secteurs identifiés par le Pays n'ont peut-être pas vocation à faire l'objet de construction nouvelle dans le cadre d'un PLU.

La Présidente fait entrer les invités :

- Monsieur Bernard DUBOIS Pays de Saint-Malo, vice-président de la CDC de la Côte d'Émeraude,
- Monsieur Benoît BOUCHER urbaniste bureau d'études la boîte de l'espace,
- Madame Josépha ROUGER pays de Saint-Malo, chargée de mission.

Monsieur DUBOIS explique que conformément à l'obligation faite par la loi Elan, le pays a mené une étude en associant les élus pour identifier les SDU, tout en recherchant une cohérence au niveau du territoire du SCOT.

Il précise que les documents d'urbanisme détermineront le caractère constructible ou non d'une zone.

À la demande de Monsieur MORIN, il répond que le maire de Lancieux n'est pas favorable au caractère constructible de la zone identifiée et ne dispose pas d'information sur la position du maire de Beaussais-sur-Mer.

Après discussion, les membres de la CDNPS choisissent de se prononcer secteur par secteur.

Secteur de la Ruais – Beaussais-sur-Mer : le rapporteur a émis un avis défavorable à la proposition du Pays de Saint-Malo

La Présidente soumet le dossier au vote :

**Avis favorables : 5    Avis défavorables : 5 (dont 1 vote de la Présidente)    Abstention : 0**

La commission se prononce défavorablement à l'avis du rapporteur.

Secteur de l'Anerie – Lancieux : le rapporteur a émis un avis défavorable à la proposition du Pays de Saint-Malo

La Présidente soumet le dossier au vote :

**Avis favorables : 5    Avis défavorables : 5 (dont 1 vote de la Présidente)    Abstention : 0**

La commission se prononce défavorablement à l'avis du rapporteur.

Secteur de la Lande Bodard – Lancieux : le rapporteur a émis un avis favorable à la proposition du Pays de Saint-Malo

La Présidente soumet le dossier au vote :

**Avis favorables : 10    Avis défavorable : 0    Abstention : 0**

#### **5) BEAUSSAIS SUR MER – M. GUILLO**

**Installation d'une serre agricole**

**Rapporteur : DDTM**

Madame Gwenaël HERVOUET présente ce dossier.

Madame BOURDONNEC se renseigne sur la distance de la localisation de la serre avec celle du siège de l'exploitation. Madame HERVOUET précise qu'il se trouve dans le secteur de la serre, on y retrouve également la maison d'habitation de l'exploitant.

Madame HERVOUET répond négativement à la question de Madame Isabelle HERVIO qui demande s'il y a la présence d'une chape sous la serre.

La Présidente fait entrer les invités : Monsieur GUILLO et sa compagne.

Monsieur GUILLO apporte quelques éléments complémentaires au dossier. Il indique que son projet concerne du maraîchage bio et que les bâtiments sont de l'existant.

Monsieur GUILLO répond positivement à la question de Monsieur COURCOUX qui demande si les plots sont en béton.

Madame BOURDONNEC questionne le pétitionnaire afin de savoir s'il est déjà installé. Ce dernier précise qu'il est installé depuis le 10 juillet 2019.

Les membres n'ayant plus d'observations, la Présidente soumet le dossier au vote :

**Avis favorables : 10    Avis défavorable : 0    Abstention : 0**

**6) PLEUMEUR BODOU – Mme AVIGNANT**  
**Construction d'une annexe à une habitation**  
**Rapporteur : DDTM**

Madame Gwenaël HERVOUET présente ce dossier.

Les membres n'ayant pas d'observations, la Présidente soumet le dossier au vote :

**Avis favorables : 10**

**Avis défavorable : 0**

**Abstention : 0**

**7) PLEUDIHEN SUR RANCE – GAEC Tertre Goutte**  
**Extension d'un hangar de stockage**  
**Rapporteur : DDTM**

Madame Gwenaël HERVOUET présente ce dossier.

Les membres échangent sur les prescriptions qui sont à apporter au dossier et se mettent d'accord sur deux réserves :

- des plantations sur merlons de haies bocagères permettront une meilleure insertion paysagère de l'unité de méthanisation,
- la pente de la toiture du bâtiment de couverture du broyeur gagnerait à être inversée avec le faitage situé coté digesteur.

Les membres n'ayant plus d'observations, la Présidente soumet le dossier au vote :

**Avis favorables : 10**

**Avis défavorable : 0**

**Abstention : 0**

**8) PLOEZAL – GAEC DE KERIVOAL**  
**Construction d'un hangar**  
**Rapporteur : DDTM**

Madame Gwenaël HERVOUET présente ce dossier pour lequel le service rapporteur a émis un avis défavorable.

Mesdames HERVOUET et BOURDONNEC indiquent que l'avis de la CDPENAF est défavorable en raison de l'absence de justificatif de la nécessité de ce hangar pour l'exploitation agricole notamment à la distance prévue dans le dossier.

Les membres n'ayant plus d'observations, la Présidente soumet le dossier au vote :

**Avis favorables : 10**

**Avis défavorable : 0**

**Abstention : 0**

**9) PLOEZAL – Mme PELTIER**  
**Construction d'une extension d'une maison individuelle**  
**Rapporteur : ABF**

Monsieur Patrick LE BRIS présente ce dossier.

Les membres n'ayant pas d'observations, la Présidente soumet le dossier au vote :

**Avis favorables : 10**

**Avis défavorable : 0**

**Abstention : 0**

**10) SAINT JACUT DE LA MER – Commune de Saint-Jacut-de-la-Mer**  
**Projet de pose de mobilier urbain en site remarquable**  
**Rapporteur : DREAL**

Madame Françoise LE PAGE présente ce dossier.

La Présidente fait entrer Madame Claire EMBERSO, maire de la commune.

Madame le maire apporte quelques éléments complémentaires sur ce projet. Il a été développé avec l'aide des enfants de l'école et a pour objectif de maintenir le patrimoine naturel maritime. Elle indique également que ce projet est décomposé en deux parties : l'implantation d'un banc sur le circuit en bord de mer et le développement de la maison du pêcheur. Pour finir, elle précise que l'étude d'incidence pour le secteur Natura 2000 a été réalisée.

Madame le Maire répond positivement à la question de Madame HERVIO qui demande si le banc va être implanté devant la maison du corps de garde

Les membres n'ayant plus d'observations, la Présidente soumet le dossier au vote :

**Avis favorables : 9**

**Avis défavorable : 0**

**Abstention : 1**

**11) MORIEUX – EARL DES EVEES**  
**Démolition d'une porcherie et construction d'une nouvelle porcherie**  
**Rapporteur : DDTM**

Madame Gwenaël HERVOUET présente ce dossier.

Madame GUERVILLY souhaite savoir si la porcherie en projet sera de taille plus grande que le bâtiment initial. Madame HERVOUET lui communique les dimensions.

Madame BOURDONNEC indique que la CDPENAF a émis, pour ce projet, un avis favorable sous réserve d'un bardage de couleur grise.

Monsieur COURCOUX questionne Madame HERVOUET afin de savoir si la préconisation pour le talus concerne la hauteur ou la largeur. Cette dernière lui indique que cela concerne la hauteur.  
Monsieur COURCOUX demande que cela soit précisé dans les prochains dossiers.

La Présidente évoque l'incohérence de détruire un espace paysager déjà existant afin d'en construire un nouveau.

Monsieur COURCOUX indique que le pétitionnaire ne pourra plus modifier son projet s'il est à la limite au niveau du délai d'instruction de la demande de subvention (PCEA).

La Présidente fait entrer les invités :

- Monsieur Jean-Marc GUILLOT, pétitionnaire,
- Monsieur PEDRON, bureau d'études ARDIE CONCEPT,
- Monsieur Kingsley OKUNMWENDIA, architecte.

Monsieur GUILLOT indique aux membres que son exploitation est installée dans ce bâtiment depuis un an et demi et que ses animaux sont déjà tombés à trois reprises.

Monsieur GUILLOT répond positivement à la question de la Présidente qui demande si leur objectif est de créer une même perspective que pour les autres bâtiments du site.

Monsieur GUILLOT précise que le bâtiment n'est pas perceptible depuis la route et cite les plantations qui se trouvent sur le site.

La Présidente souhaite savoir si les haies sont de bonne qualité et la hauteur qu'elles atteignent. Monsieur GUILLOT affirme que les haies sont qualitatives et qu'elles ont une hauteur de 2m.

Madame HERVOUET rappelle à l'architecte qu'il est nécessaire d'avoir plus d'informations concernant le volet paysager pour les dossiers qui sont soumis à l'avis de la CDNPS.  
La Présidente appuie ses propos et remercie les invités de leur présence.

La Présidente propose aux membres d'enlever la réserve sur l'implantation d'un talus. Elle précise que la prescription sur le bardage de couleur grise est maintenue.

Les membres n'ayant plus d'observations, la Présidente soumet le dossier au vote :

**Avis favorables : 10**

**Avis défavorable : 0**

**Abstention : 0**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

La Présidente,



Béatrice OBARA